



GESVES

www.gesves.be

info



*Le Conseil Communal
des Enfants*



*Les pensionnaires du
Foyer Saint-Antoine
reçoivent la visite des
membres du Conseil
communal des Enfants*



Installation de la nouvelle CCATm



réinventons /
la banque et l'assurance

Bientôt à Gesves!!!



Shirley Lefèbre, Sébastien Van Laer et Eric Polet, ainsi que toute l'équipe des agences AXA Assesse et Ohey, vous proposent un service optimal et de proximité pour la gestion de votre portefeuille d'assurances et le suivi de vos affaires bancaires (banque-crédits-placements)

Agence Polet & Van Laer sprl

Chaussée de Marche, 77 - 5330 Assesse
Tél : 083 65 62 02 Fax : 083 65 64 57
E-mail : agency.13637@axa-bank.be
FSMA : 063133 A-cB N° entr. 0867.766.351

www.polet-vanlaer.be

Patrifin sprl

Rue de Gesves, 181 - 5350 OHEY
Tél : 085 61 21 40 Fax : 085 61 25 26
E-mail : agency.13777@axa-bank.be
FSMA : 111861 A-cB N° entr. 0525.864.417

www.patrifin.net

Horaires : Lundi au vendredi 9h – 12h et 14h – 16h (sauf mardi et jeudi apm sur rdv)



Bandagisterie - Orthopédie - Optique - Audition
Partenaire Mutualité chrétienne

Les équipements de soins et de bien-être pour tous près de chez vous !



- Bandagisterie
- Orthopédie
- Audition

QUALIAS ANDENNE Rue de la Station 66 • 5300 ANDENNE
Tél. 085 61 34 02 • info.andenne@qualias-namur.be
www.qualias-namur.be

FUITES URINAIRES ?

Découvrez la gamme de protection AMD :

- ✓ la moins chère de la région
- ✓ + performante
- ✓ + adaptée



1 échantillon GRATUIT !
en échange de ce bon*

Offre non cumulable valable jusqu'au 01/04/14 sauf erreur d'impression, dans les Qualias de la province de Namur.

TOTAL
xylets

Les pellets de **TOTAL**
Pellets van **TOTAL**



Commandez maintenant !
Nous sommes à votre disposition :
ETS BOTTON H.
Chaussée de Marche, 5 - 5330 Assesse
Tél : 083/655099
info@botton.be www.mazout-botton.be

Bonbonnes de gaz ménager
TOTAL GAZ

SOMMAIRE

Gesves Info 85

EDITO	3
José PAULET	
Installation de la nouvelle CCAT	4
ENVIRONNEMENT	5
Paul FONTINOY	
Environnement	5
Trille n°9	8
GAL PAYS DES TIGES ET DES CHAVÉES	10
Protection cours d'eau	10
Rucher partagé	12
CPAS	13
André BERNARD	
Alloc de chauffage	13
Été solidaire	13
Au sujet de la guerre	14
TRAVAUX ET VOIRIES	14
Daniel CARPENTIER	
Travaux – Campanile	14
Affichage voirie	15
TOURISME – JEUNESSE	16
Annick SANZOT	
Tourisme	16
Bibliothèque	16
Extra recrutement animateur	18
Annnonce Chevetogne recrutement étudiants	19
ETAT CIVIL	20
Paul FONTINOY	
Naissance – mariages – décès	20
Nous ne les oublierons pas	20
Mémoire 14-18	20
Agenda des manifestations	21

Discours du Bourgmestre José PAULET à l'occasion des Voeux du Nouvel An, le vendredi 10 janvier 2014 (extraits)

En tant que Bourgmestre, comme tout chef d'entreprise, et j'aime à le répéter, le mandat apporte son lot de petits et de grands bonheurs. Je n'échappe pas hélas à certaines déceptions, voire certaines peines partagées avec mes concitoyens. Mais aujourd'hui, c'est un réel plaisir de vous accueillir et de vous adresser ces quelques mots qui, d'abord et avant tout, me permettront de vous formuler mes vœux les plus chers ainsi que ceux de l'ensemble du Collège et du Conseil Communal car c'est avant tout, la fête du personnel, votre fête !

2013 – Annus Horribilis (Année horrible !)

Sans accabler à outrance ce qui nous a été imposé par d'autres niveaux de pouvoir, il faut bien reconnaître que les mesures prises à ces échelons ont frappé de plein fouet quasiment toutes les communes wallonnes.

Sans revenir sur une litanie de mauvaises surprises, il me plaît tout de même de citer le Fonds des Communes, - qu'en sera-il ? – les surcoûts dus envers les Services Incendie, la Police et le CPAS, en précisant, en ce qui concerne ce dernier, que des efforts importants y ont été consentis et que nos relations sont on ne peut plus excellentes. A ce titre je remercie, une fois encore, André BERNARD, notre Président, ainsi que tout le personnel qui l'entoure de faire, chaque jour, des efforts de compression absolue des dépenses dans l'attente des résultats de l'audit qui ne nous seront communiqués que fin mars.

Un autre point positif dans nos relations Commune/CPAS est le regroupement du service technique du CPAS vers celui de la Commune renforçant ainsi plus encore la synergie entre les deux entités.

Et là, je tiens aussi à remercier notre Echevin des Travaux, Daniel CARPENTIER pour son total soutien à cette décision.

Mais pour revenir à notre « Annus Horribilis », je pose la question de savoir que sera, en 2014, l'impact sur les finances communales suite à :

1. la Réforme de l'IPP
2. la Réforme de l'impôt des sociétés
3. la Réforme des droits de donation et de succession, programmées cette année.

Qui va pallier ce possible manque à gagner, s'il échet ?

Ces mauvaises nouvelles et plus spécifiquement les 530.000 euros dévolus aux Services incendie furent en quelque sorte la « chronique d'une difficulté financière connue par certains mais non communiquée aux entités communales en temps voulu ».

A côté de ces mauvaises nouvelles qui nous ont obligés à lever trois nouvelles taxes et à majorer certains montants de location, de mise à disposition, d'installation ou de transport de matériel, il convient de signaler le début des travaux de construction de l'hôtel de Police, le succès de nombreuses manifestations telles que le marché de Noël, le 5ème Salon des Indépendants et de l'Emploi Formation, le 4ème Jogging de la Saint Jo, le Tour cycliste de la province de Namur, et tant d'autres manifestations gesvoises qui ont mis du baume sur nos difficultés.

Dans un autre rayon, la fermeture de l'Agence de Développement Local et la reprise de la gestion des Grottes de Goyet par le Préhistosite de RAMIOUL, merci aux agents ADL qui ont œuvré pour le bien-être et la prospérité de notre commune, la progression du dossier du lotissement Sierpont, la mise en vente par le CPAS de l'ex-bâtiment bancaire et l'installation d'une nouvelle enseigne (AXA) avec accès à un Bancontact, sont prévues normalement pour fin mars prochain.

Dois-je encore rappeler que notre commune compte plus de 7.000 habitants et que le taux de chômage est en dessous des 10% de la population active.

La Guilde des Gesvois entrepreneurs et le Cercle Horticole persistent et signent au grand bonheur des nombreux gesvois qui les fréquentent.

La Commission Sécurité routière se réunit régulièrement et notre bibliothèque a finalement obtenu une reconnaissance bien méritée.

La Chapelle Saint-Hubert est remise à neuf, extérieurement en tout cas.

De là à dire que 2014 sera qualifiée d'Annus Mirabilis (Année Merveilleuse), il n'y a qu'un pas que je ne franchirai pas même si nous avons la volonté de ne pas sombrer dans l'immobilisme.

Au contraire, ainsi le passage de 35 à 38 heures, passage identique pour tous les services, soit tous ensemble à la même date, a aussi pour objectif de proposer aux gesvois des services administratifs encore plus performants. Quelqu'un n'a-t-il pas dit : « Choisissez un métier que vous aimez et aimez votre métier, vous ne travaillerez aucun jour de votre vie. »

Les cinq nominations au sein des différents services techniques restent programmées et surtout inscrites au budget communal.

De plus, et vous le savez, l'Emploi, les Travaux, le Sport, la Petite enfance, les Aînés, les Indépendants, la Culture, le Tourisme, l'Environnement, les Festivités et la Solidarité resteront nos priorités tout au long de l'année.

Le 20ème anniversaire des Plus Beaux Villages de Wallonie sera organisé chez nous ... à Mozet bien sûr !

L'aménagement du nouveau garage communal et de la Place Communale de



Faulx-Les Tombes font également partie de nos projets.

Nous resterons vigilants sur les dossiers « Mâle Plume » et « Eoliennes » !

L'emploi est important mais l'essentiel est aussi la famille, la santé et l'épanouissement personnel.

Les récents événements croyez-le bien laisseront des traces mais ont aussi renforcé l'unité de la majorité, bien décidée à ne pas renoncer à ses projets.

En 2014, notre ambition est d'apporter plus encore de clarté et de transparence dans la gestion des finances communales pour une commune de Gesves prospère.

Puisse 2014 nous voir réaliser ensemble d'autres projets, d'autres ambitions dans l'intérêt et pour le bien-être de la population. Et tout cela, c'est l'affaire de tous ceux qui participent au quotidien à la gestion de notre belle commune !

Je m'en voudrais encore de ne pas remercier de façon un peu particulière, tous les membres du Collège ici présents et en particulier Annick qui apprend son métier, et qui souvent doivent me supporter, mais ils savent que pour moi répondre au mieux aux besoins de notre population est prioritaire.

Enfin, permettez-moi encore d'évoquer deux événements qui ont vraiment et récemment retenus mon attention. Il y a, d'une part, l'accident doublement mortel de Sorée où deux jeunes ont trouvé la mort et, d'autre part, le décès de Nelson MANDELA.

De ce dernier, j'ai retenu une de ses citations que je vous livre :

« Si tu veux faire la paix avec ton ennemi, il faut travailler avec lui. Alors on devient partenaires »

Cette citation vaut ce qu'elle vaut, il convient de l'apprécier à sa juste valeur ! Et puis d'abord, y a-t-il vraiment des ennemis ?

Je vous remercie vivement pour votre excellente attention et vous souhaite à toutes et à tous sans distinction, présents ou excusés une bonne et heureuse année 2014.

José PAULET,
BOURGMESTRE.
Le 10 janvier 2014

INSTALLATION DE LA NOUVELLE CCATm

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITE

Arrêté ministériel approuvant le renouvellement de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de Gesves

Vu le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie (CWATUPE), notamment l'article 7 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2009 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 décembre 2011 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 25 janvier 2001 déterminant le modèle et les dimensions de l'avis visé à l'article 7 du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie ;

Vu la délibération du 21 décembre 2012 du conseil communal de Gesves décidant de renouveler la commission consultative d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM) et chargeant le collège communal de lancer l'appel public ;

Vu la délibération du 19 novembre 2013 du conseil communal de Gesves désignant le président et les membres de la commission ;

Vu l'appel public qui s'est déroulé du 21 décembre 2013 et avant le 31 janvier 2013 et du 31 mai 2013 et avant le 15 juin 2013 ;

Considérant que cet appel a été réalisé dans le respect des dispositions prévues par les articles 4 et 7 § 3 du CWATUPE; qu'en effet, il a été annoncé tant par voie d'affiches que par un avis inséré dans trois quotidiens d'expression française, un bulletin d'information et un journal publicitaire;

Considérant que 29 candidatures ont été reçues dans les formes et délais de l'appel public;

Considérant que 29 candidats ont été retenus pour composer la commission ;

Considérant que la procédure de désignation des membres et du président par le conseil communal est régulière ; qu'elle a, en effet, été réalisée par le conseil communal, à l'issue d'un vote, sur base d'une liste des candidatures contenue dans la délibération de désignation ;

Considérant que la population de Gesves est inférieure à vingt mille habitants ; que la commission est donc composée d'un président, de 12 membres et de suppléants éventuels ;

Considérant que le président de la commission a été choisi par le conseil communal parmi les personnes ayant posé leur candidature dans les formes et délais de l'appel public ;

Considérant que le quart communal de la commission est composé d'une manière proportionnelle à l'importance des forces politiques présentes au sein du conseil communal ; qu'il comprend 2 effectifs et 2 suppléants désignés par la majorité et 1 effectif et 1 suppléant par l'opposition ;

Considérant que les neuf autres membres et leurs suppléants permettent d'assurer la représentation des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité, une représentation géographique équitable ainsi que la pyramide des âges de la commune ;

Considérant que ni le président ni aucun des membres et des suppléants n'exerce de profession incompatible avec le mandat de membre de la CCATM ;

Considérant que ni le président, ni aucun des membres et des suppléants n'est membre du collège communal ayant l'aménagement du territoire et l'urbanisme dans ses attributions ;

Considérant que le conseil communal a veillé à respecter une adéquation correcte des intérêts entre effectifs et suppléants ;

Considérant que ni le président, ni aucun des membres n'a effectué plus de deux mandats effectifs consécutifs ;

Considérant, en conséquence, que la procédure de renouvellement de la CCATM respecte les dispositions de l'article 7 du CWATUPE et de la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 ;

ARRETE:

Article 1er - Est renouvelée la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de Gesves dont la composition est contenue dans la délibération du conseil communal du 19 novembre 2013.

Est désigné en qualité de président de la C.C.A.T.M. :

Monsieur Paul VAN DAMME

Sont désignés en qualité de représentants du « quart communal » :

Effectifs	Suppléants
Carine DECHAMPS	José CATILINA
Philippe GHESQUIERE	Francis COLLOT
Lionel LEJEUNE	Benoît DEBATTY

Sont désignés en qualité de représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité :

Effectifs	Suppléants 1	Suppléants 2
Jacques MOREAU	Vincent CLOOTS	Christian LA GRANGE
André VERLAINE	Michel VAN ERTVELDE	Jean-Charles DEMASY
Marie DEBOIS	Jean-Claude FONTINOY	Paul DENBLYDEN
Chantal LINDEN	Alain HUYBERECHTS	

Cathy ERNEST	Roger MESTACH	
Christophe-Olivier CARLIER	Guido VAN VELTHOVEN	
Marc TILLEUX	Robert TILLEUX	
Alain PIERLOT	Michel DELFORGE	
Luc HINCOURT	Francis TOURNEUR	

Article 2 - Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au collège communal.

Fait à Namur, le 22 janvier 2014

**Le Ministre de l'Environnement,
de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité,
Philippe HENRY**

N.B. Le Bourgmestre José PAULET, membre du collège communal ayant l'aménagement du territoire et l'urbanisme dans ses attributions et Monsieur Marc EVRARD, Conseiller en Aménagement du Territoire et en Urbanisme visé à l'article 12, paragraphe 1er, 6° du CWATUpe siègent auprès de la commission communale avec voix consultative.

ENVIRONNEMENT & AGRICULTURE



Paul FONTINOY

Echevin de l'Environnement

GESVES info

AVEC NOUS POUR LE RAMASSAGE DES BATRACIENS ?

Chaque année, un peu avant le retour du printemps, la migration des batraciens commence. Il faut quelques conditions climatiques spécifiques : temps humide et température au coucher du soleil avoisinant les 5 à 7°.

Nos batraciens régionaux (crapaud commun et grenouille rousse principalement) quittent alors leur refuge d'hiver pour retrouver les mares et plans d'eau. Se faisant, ils traversent nos routes et chaussées et s'y font malheureusement souvent écraser.

Chaque année donc, un groupe de bénévoles s'active, à la tombée de la nuit, pour aider les batraciens à effectuer leur migration sans finir sous les roues ou le bas de caisse des voitures.

Les « hauts lieux » de migration sur Gesves sont bien connus et sont sécurisés du mieux possible. Mais cela implique une participation citoyenne pour aider les batraciens, bloqués par nos barrières, à traverser en toute sécurité.

N'oubliez pas de consulter la double page d'information du PCDN dans ce bulletin communal.

Vous y découvrirez toutes nos actions liées aux batraciens, organisées dans le cadre des Journées wallonnes de l'eau...

Si vous désirez participer avec nous à cette activité, qui allie le respect et la protection de la nature à la découverte « en famille », n'hésitez pas à prendre contact pour laisser vos coordonnées (auprès de Coralie Ghilain, 083 670 308, coralie.ghilain@publilink.be).

En fonction de votre localisation, nous vous renseignerons les coordonnées de la personne qui « gère » le point de ramassage le plus proche de chez vous.



ANNONCES

Bâtiment communal à vendre, Ry des Fonds, 6 à 5340 GESVES

Bâtiment multi-usages, possibilité création logements,.... Prix demandé : 160.000 €

Plus d'infos :

- www.immoweb.be (référence 4789869)
- Monsieur Alain JACQMIN, Service Patrimoine 083/670.206



ET DU CÔTÉ DES SENTIERS

Nos sentiers de balade sont un des fleurons de Gesves et ils permettent de découvrir de multiples paysages et beautés de notre territoire.

Un partenaire de notre Plan Communal de Développement de la Nature nous a fait l'honneur de créer une nouvelle balade intitulée « Les impasses panoramiques ». Cette balade, longue de 7 km, permet de découvrir les magnifiques panoramas qui s'offrent aux regards sur les hauteurs du village des Tombes.

La plaquette de présentation de la balade est disponible sur le



site Internet communal www.gesves.be (onglet balade) et auprès des Services communaux « Culture & Tourisme » et « Environnement & Agriculture ».

Nous vous rappelons aussi que nous répondons à toutes vos questions sur les sentiers et chemins de notre territoire durant les « permanences sentiers » qui se tiennent chaque dernier vendredi du mois, entre 15h et 17h, à la Pichelotte (bureau de Pierre ANDRE).

LES NOUVELLES DES TRAVAUX EFFECTUÉS DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE PAR LE SERVICE PTP ENVIRONNEMENT

Après avoir ramassé l'ensemble des sapins de Noël sur la commune, le Service a assuré sa mission d'amélioration de la propreté des différents villages de l'entité.

En plus de relever les poubelles communales toutes les semaines (celles situées près des abris bus, dans les plaines de jeux,...), les hommes du Service parcourent, village par village, l'ensemble des bords de routes communales et ramassent les déchets qui s'y trouvent.

Seuls les bords de routes et aires de repos situées le long de routes Nationales, telle que la Chaussée de Gramptinne, ne sont pas à charge de la commune mais du Service Public de Wallonie.

En plus de cette partie « propreté », peu agréable mais malheureusement de plus en plus nécessaire, le Service travaille également à la gestion des espaces verts communaux et à la réalisation de différents projets liés à l'environnement.

Avec l'Ecole de l'Envol, il s'agit notamment de la plantation de

20 arbres en ce début d'année (pour la commémoration des 100 ans de la guerre 14-18 (20 arbres en 2014, 20 autres en 2015, 20 en 2016, 20 en 2017 et encore 20 prévus en 2018).

Avec l'équipe du GAL « Pays des tiges et chavées », il s'agit de la pose de structures et de panneaux didactiques de découvertes pédagogiques (Les mares au Bois didactique, la cigogne noire à l'école de l'Envol, les berges à Arville).

Avec le groupe « sentiers » du PCDN, le Service a participé à l'élagage des haies encombrant les chemins et sentiers, ainsi qu'à installer de petites constructions améliorant la praticabilité des promenades (pont sur la balade de Francesse, passerelle sur le nouveau sentier reliant la rue de Courrière à l'Abbaye de Grand'Pré).

Avec le PCDN toujours pour la pose de clôtures à batraciens, la gestion des plantes invasives, la délimitation des zones de fauchage tardif.

Offre d'emploi

Le Service PTP Environnement est composé de 2 équipes de 2 personnes (2 temps plein et 2 à 4/5). Ces ouvriers sont engagés sous contrat PTP (Programme de Transition Professionnelle) et suivent, en parallèle, une série de formations proposées par le Forem. Les contrats d'engagement sont de maximum 2 ans.

Cette année 3 personnes arrivent à la fin de leur période de 2 ans. Si vous êtes motivé(e) pour travailler en « espace vert » au sein de votre commune et si vous bénéficiez d'un passeport PTP (voir Forem), n'hésitez pas à nous contacter. Katharine DE WAELE 083/670.303.

AVIS DE RECHERCHE SUR LES FOURS À CHAUX DE BELLAIRE ET SUR L'ANCIEN CIMETIÈRE DE SORÉE

Le Service Environnement est à présent chargé de l'entretien de deux nouveaux espaces verts.

Il s'agit du site des anciens fours à chaux de Bellaire et de l'ancien cimetière de Sorée. Des travaux de restauration des infrastructures bâties sont également en cours, sous la supervision du service communal en charge des marchés publics.

Dans le cadre de ces deux projets, **nous recherchons toute la documentation que**

vous pourriez avoir sur ces deux sites. Vieilles photos ou cartes postales, plans, dessins, anecdotes, articles de presse etc... nous aideraient beaucoup pour l'élaboration de supports pédagogiques permettant à tous de découvrir l'intérêt patrimonial de ces deux superbes endroits.

Nous nous engageons à restituer le matériel prêté dans les plus brefs délais !


Prendre contact avec le Service Environnement (Mme Coralie Ghilain) ou le Service Culture & Tourisme (Mr Renaud Etienne).



IE513445D1_338FB036

Pension canine du Fond des Camps

Pension toutes races
et élevage de Beauceron

 Evelyne de Lovinfosse

Drève des Arches, 19 - 5340 HAUT-BOIS (Gesves)
081/57 08 77  evelyne.de.lovinfosse@skynet.be

Visites sur rendez-vous

www.au-fond-des-camps.com



MARC
TREMBLEZ
SPRL

Installation - Entretien - Dépannage toutes marques

 Chauffage central  Plomberie

 Chaudière Buderus  Agréation
panneaux solaires



Rue Petite 25 - 5340 GESVES

Tél. 083 67 74 67 · GSM 0474 60 84 83



Olivier
TITEUX
HAMOIS

gsm : 0477 / 345 813
Tél/fax 083 / 212 372



SPECIALISTE
ARDOISES
NATURELLES

Isolation
Aménagement grenier
Tubage cheminée
Ramonage



Ets DUMONT BRICOLAGE

Rue Les Fonds 25 - 5340 Gesves 083 67 71 35

FRUITS & LEGUMES FRAIS

Le jardin de pascal



Chaussée de Gramptinne 161 a
5340 Gesves

083 678 797
GSM 0499/271441
le_jardin_de_pascal@hotmail.com



ETHIQUABLE

Fair Trade - Fair Taste

et aussi

Légumes et fruits
BIO

- Nombreux produits régionaux:
Florange, miel, pomme de terre, les
cafés Mossiat, olives «père olive»,
jus de pomme naturel, huile et
vinaigrette de colza d'Emptinne.....

Heures d'ouverture:

Le lundi de 14h00-18h30.

Du mardi au vendredi: 9h00-12h30 et 14h00-18h30.

Le samedi: 9h00-12h30 et 14h00-18h00. Le dimanche: 9h00-12h30.

Frédéric HOLLEVOET

www.frederichollevoet.be

- Création - Aménagement
- Entretien de jardins
- Abattage - Elagage - Désouchage
- Création et entretien de plans d'eau
- Pose de clôture
- Montage de jeux en plein air
- Terrasse en bois - Pavage



Tél/Fax : 083 678 257
GSM : 0476 710 629

Rue Brionsart 139 - 5350 OHEY



trilles et clapaties

Bulletin du PCDN n°9



Numéro spécial « Amphibiens »

Petite histoire de la migration des amphibiens

Fin février, début mars, quand la température oscille entre 6° et 8°, que les vents froids et secs du Nord et de l'Est sont remplacés par des vents humides du Sud-Ouest, et quand l'humidité de l'air est suffisante grâce à la pluie, les batraciens quittent leurs abris hivernaux pour regagner les sites de reproduction : mardelles, mares, étangs.

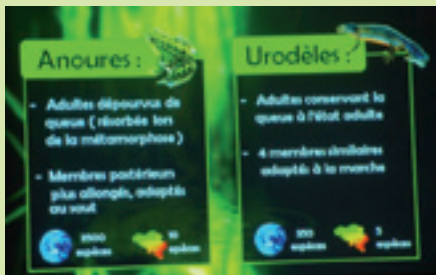
Voyage dangereux, parce que, outre les prédateurs naturels : putois, renards, chouettes, hiboux, c'est la voiture qui tue de nombreux batraciens.

Une vitesse de maximum 30 km/h et une attention bienfaisante dans les zones de migration peuvent en sauver beaucoup.



Parmi les batraciens migrateurs, on trouve les anoures (sans cou, sans queue et avec 2 petites pattes avant et 2 longues pattes arrières) à savoir la grenouille rousse et le crapaud commun.

On trouve aussi les urodèles (une queue et 4 pattes de même taille) comme les tritons et la salamandre.



La (reproduction de la) grenouille rousse

Lors d'une nuit pluvieuse, en bondissant à travers bois et prairies, elle arrive dans sa mare pour s'y reproduire dans l'élément aquatique afin d'assurer la survie de l'espèce.

Cet amphibien (amphi = double, bios = vie), mène une vie aquatique à l'état larvaire, alors que la juvénile et l'adulte

mènent une vie essentiellement terrestre (« deux » vies). Les grenouilles s'accouplent très tôt au printemps (mars). Le « rrook rrook rrook » des mâles, émis sous l'eau, peut être localisé par les femelles éloignées de plusieurs mètres. A la libération des oeufs, le mâle éjectera sa semence sur ceux-ci et ce dans l'eau, à l'extérieur du corps de la femelle.

La femelle peut pondre jusqu'à 4000 oeufs, qu'elle dispose en masse dans une zone d'eau peu profonde (5 à 20 cm) pouvant se réchauffer très vite.



Pondus en masse, lorsque les températures ne sont pas trop élevées (pour éviter l'évaporation de la nappe d'eau), les oeufs sont ainsi protégés contre le dessèchement (au centre) et contre le gel à la surface.

Le réchauffement de la zone de ponte est très important car il accélère le développement du têtard en début de formation et joue un rôle dans la détermination du sexe de la future grenouille. Le têtard se nourrit d'abord d'algues puis de zooplanctons.

Pendant sa transformation, la grenouille en devenir est incapable de se nourrir, ce sont les réserves de sa petite queue qui lui assurent son alimentation. Jeune amphibien, la grenouille commence alors une vie terrestre de carnivore prédateur d'insectes et de vers, celle que nous observons facilement.

Retrouvez les informations concernant les autres espèces sur le blog du PCDN... <http://pcdngesves.canalblog.com>



Pour tout contact ou information : Paul Fortinoy, Echevin de l'Environnement * GSM : 0474/247 136 * E-mail : fortinoy.paul@live.be * Coralie Ghilain, Coordinatrice locale du PCDN Tél : 083/670 308 * E-mail : coralie.ghilain@publink.be * Pour nous retrouver sur Internet : <http://pcdngesves.canalblog.com> // Rédaction : Geneviève Boquet, Raymond Gesquière, Coralie Ghilain, // Crédits photo : Marie-Jeanne Etienne, Jean-Pierre Alderson, Coralie Ghilain // Logo PCDN : Thomas Reyser



Découvertes en lien avec les amphibiens ...

Fonds « Nature à lire »

Nos livres sur les batraciens

JEUNESSE

Les Oeufs de grenouille / Alex RAMSAY

Un livre à destination des enfants jusque 7 ans décrivant étape par étape l'évolution des grenouilles.



Les Grenouilles et les crapauds / Martyn ROBINSON



Un ouvrage plus général, pour les enfants de 8 à 12 ans, reprenant les différentes espèces de grenouilles et crapauds du monde, analysant leurs différences, leurs habitats, leurs prédateurs.



ADULTES

Les Batraciens sur nos routes /

Christiane PERCSY. Ministère de la Région Wallonne. Division de la Nature et des Forêts
Cette brochure, éditée par la Région Wallonne, a pour objectif d'informer le grand public des problèmes liés à la migration des batraciens sur nos routes, qu'il s'agisse de la grenouille rousse ou alpestre, du crapaud, du triton ou de la salamandre. Elle donne ensuite des conseils pratiques et propose des solutions techniques pour essayer d'y remédier. Chacun à son niveau peut jouer un rôle.

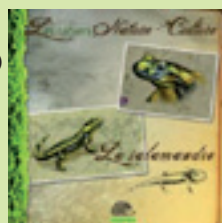


Discrets et méconnus... Les reptiles / Eric GRAITSON. Service Public de Wallonie.
Agrinature

Une très belle brochure illustrée de nombreuses photos répertoriant les reptiles de Wallonie (orvet, lézard, couleuvre, vipère), leurs principales caractéristiques et leur habitat, et proposant des aménagements pour les protéger dans nos milieux agricoles.

La Salamandre (Les cahiers Nature-Culture)

Une superbe brochure qui nous explique la vie aquatique et la vie terrestre de cet amphibien devenu au cours des siècles un animal légendaire et mythique.



Venez les découvrir à la bibliothèque communale.

Plus d'infos sur <http://bibliothequedegesves.blogspot.be/>



Les batraciens... aussi pendant les Journées wallonnes de l'eau !

Plusieurs temps forts vous seront proposés pendant les Journées wallonnes de l'eau (du 15 au 30 mars) à Gesves.

* Le **samedi 15 mars**, nous commençons avec une soirée de sensibilisation « Mieux connaître les amphibiens de nos régions ». Jean-Marc Fauville, des CNB « Les Sittelles », nous entretiendra de ce sujet qu'il connaît bien...

Rendez-vous à la Pichelotte (salle de réunion), Rue de la Pichelotte 9, le 15 mars, à 19h30.

* Le **mardi 18 mars**, nous nous retrouvons pour expliquer le ramassage des batraciens afin de les aider dans leur migration. Petites infos en salle, puis sortie sur le terrain si les conditions sont idéales.

Rendez-vous à l'école de l'Envol (Rue des Ecoles, 2 à Faulx-Les Tombes), le 18 mars à 19h30.

* Le **mercredi 19 mars**, nous vous proposons une conférence sur les mares naturelles. Elle sera donnée par Marcel Guillaume, des Amis de la Terre.

Rendez-vous à la Pichelotte (salle de réunion), Rue de la Pichelotte 9, le 19 mars, à 20h

Ces activités sont gratuites. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Coralie Ghilain au 083 670 308 ou par mail : coralie.ghilain@publilink.be.



Voir aussi le site : www.crhm.be

Agenda Nature 2014, les prochaines activités !

- * Mercredi 19/03 (14h-17h) : **Réalizations « nature » en origami** (pour enfants entre 5 et 12 ans)
- * Samedi 26/4 (9h30 et 12h) : **Balade découverte au Bois didactique de Gesves** (pour les familles, max 20 pers.)
- * Dimanche 11/5 (heures à préciser) : **Initiation à la photo « nature »** (max. 15 enfants à partir de 14 ans)



- **réunion du GT « sensibilisation » le 13 mars à 20h à la Pichelotte**
- **Permanence « Sentiers » le vendredi 28/3 de 15h à 17h à la Pichelotte**

Visitez aussi notre blog...

Nos activités sont gratuites et ouvertes à tous... Rejoignez nous !

Pour suivre nos activités tout au long de l'année

<http://pcdngesves.canalblog.com>

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'en vertu des dispositions de l'article D.28 du décret relatif au Livre II du Code de l'Environnement, contenant le Code de l'Eau, que ce projet est soumis à enquête publique. Vous êtes invité à donner votre avis sur le Programme opérationnel pour le secteur de la pêche (2014-2020).

En Wallonie, ce programme concerne les activités d'aquaculture, de transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture, et la protection de la faune et de l'habitat aquatique.

Cette enquête publique est ouverte depuis le 10 février 2014 et se clôturera le 26 mars à 11h.

Pour toute information, vous pouvez consulter la page <http://agriculture.wallonie.be/posecteurpeche> ou prendre contact avec Coralie Ghilain au 083 670 308, coralie.ghilain@publink.be.

VERS UNE MEILLEURE UTILISATION DES HERBICIDES DANS NOS JARDINS

Saviez-vous que parmi la centaine de substances phytosanitaires aujourd'hui contrôlées dans les nappes d'eau souterraine, une dizaine de celles-ci sont responsables de la plupart des pollutions. Ce sont tous des herbicides... et principalement d'usage non agricole (source : www.adalia.be). Cette pratique n'est donc pas sans risques pour l'environnement et la santé humaine.

Il existe cependant des alternatives à l'utilisation systématique des herbicides. Le choix des semences, des associations bénéfiques de plantes et une couverture permanente du sol (paillage) sont les premières étapes qui permettront d'éviter l'apparition de plantes indésirables. Elles peuvent être couplées à des techniques écologiques de désherbage (manuel, mécaniques, thermiques...). La question peut aussi être posée de la tolérance à la « mauvaise herbe ». Quelques plantes sauvages ne mettent pas forcément en péril la productivité d'un potager ou la beauté d'un jardin.



Ceci dit, si vous maintenez l'utilisation d'herbicides dans certaines parties de votre jardin, nous vous rappelons l'importance de parfaitement respecter les doses prescrites. Il est tout aussi essentiel d'éviter leur usage en cas de fort vent, de pluie intense et de les proscrire sur des surfaces imperméables : vous y perdriez en termes d'efficacité et cela favoriserait leur dispersion dans l'environnement, vers les égouts, les cours d'eau... Après utilisation, les bidons sont rangés correctement ou éliminés au parc à conteneurs. Il faut également veiller à nettoyer correctement son matériel et à épandre les eaux de lavage sur une surface organique (source : Brochure « Bonnes pratiques au jardin » - Comité Régional Phyto).

Contact : Contrat de rivière Haute-Meuse, asbl

6, Rue Lelièvre - 5000 Namur

E-mail : contact@crhm.be Tél : 081/77.67.32

Inscription gratuite à notre bulletin d'information électronique via www.crhm.be

GAL

GESVES info

PROTECTION DES COURS D'EAU ET ÉLEVAGE, IL Y A DU NOUVEAU DANS NOS CAMPAGNES

Depuis le 17 octobre dernier, un Arrêté du Gouvernement wallon impose l'installation de clôtures empêchant l'accès du bétail aux cours d'eau :

- non navigables classés et non classés situés en zone de baignade et en zone d'amont (36 zones arrêtées en Wallonie), pour le 31 mars 2014 ;

- non navigables classés situés en Natura 2000 ou en au sein d'une des 36 masses d'eau à risque d'eutrophisation, pour le 31 décembre 2014.

Le texte prévoit la possibilité d'étendre cette obligation à d'autres zones jugées sensibles.

Cette mesure modifie l'Arrêté royal du 5 août 1970 portant

règlement général de police des cours d'eau non navigables qui imposait déjà que les pâtures soient clôturées en bordure des cours d'eau non navigables classés. Ce dernier prévoyait toutefois la possibilité pour les anciennes communes qui en ont fait la demande avant le 1er août 1972 de déroger à cette obligation. Près de la moitié du territoire de la Wallonie a ainsi été soustrait à cette obligation.



Au sein des anciennes communes n'ayant pas demandé de dérogation, cette obligation reste d'application sur l'ensemble des cours d'eau classés.

L'objectif de la mesure est double. Elle limite les risques sanitaires liés aux chutes et à la consommation d'eau croupie par le bétail et participe à l'amélioration de la qualité des eaux de surfaces (consommation, baignade). Elle permet également de préserver, voire de restaurer, les écosystèmes aquatiques, tant pour leur capacité d'accueil de la biodiversité, que pour les services économiques qu'ils rendent (gestion des crues,





techniSPA
Double "Effet Minceur"
Mincez mieux et plus vite

3 actions Minceur simultanées

MAKÉ COME

Espace Beauté

www.ebba.be

Soin amincissant : le techniSPA
Pour mincir mieux et plus vite !
3 actions simultanées en 1 seul soin : lipo-aspiration,
ionisation et stimulation.
Résultats visibles dès la première séance !



8 rue de la gare
5330 Assesse
083 65 54 54
info@ebba.be

Du mardi au vendredi
de 9h à 18h
Le samedi de 9h à 15h
Nocturne le jeudi

Fondamentale René Bouchat à Gesves



Immersion en néerlandais dès la 3ème année maternelle

Découvrez notre école sur notre site
www.ecole-rene-bouchat.be

Chaussée de Gramptinne, 118
5340 Gesves
083/677182
0479/759917



ISONATUR sprl
Rue de la Sapinière 2
5340 GESVES
Mr Michel JAVAUX
GSM: 0495 511 443
Tél: 083 21 79 74

Entreprise générale de construction spécialisée en

- **Ossature Bois** (neuf ou extension)
- **Isolation Naturelle** (insufflation de Cellulose, fibre de bois ...)
- Réalisation de l'**étanchéité à l'air**
- Pose d'enduit **Mortex®** (au sol, dans les douches ou sur mobilier...)

Agréée toutes primes à la Région Wallonne, nous vous aidons à remplir votre dossier de demande de primes.

Pour plus d'informations : www.isonatur.be

Abris - Garages - Carports
Maisonnettes pour enfants



Ateliers BOTTON

Frères SPRL
Chaussée de Marche, 5 - 5330 ASSESSE
Tél. 083 65 50 99 - www.botton.be



Vaste gamme de Baby-foot visible dans notre magasin
Promotions sur les modèles de stock



FUNÉRAILLES

Thierry CALS

Funérariums :
Andenne - Gesves - Ohey - Sclayn
Assistance funéraire 7J/7 24h/24



FUNÉRARIUM DE GESVES
Rue Baty Pire
FUNÉRARIUM & BUREAU
Chaussée de Ciney 350 - 5300 COUTISSE/ANDENNE
085 61 14 39



Pompe à museau alimentée par le cours d'eau (CRO)

dépollution, limitation de l'érosion des sols).

L'impact de l'accès du bétail aux cours d'eau peut paraître anecdotique à côté d'autres atteintes comme les rejets d'eau usées. Ces conséquences sur l'écosystème « rivière » sont pourtant nombreuses et largement étayées : banalisation, voire disparition de la flore typique des berges et des espèces animales associées, élargissement du lit des cours d'eau, réchauffement de l'eau, mise en suspension de terre et de déjections, colmatage du fond, disparition de la faune invertébrée qui lui est liée et des sites de ponte de certains poissons, prolifération d'algues, en sont quelques exemples parlant.

Sur les bassins hydrographiques de la Haute-Meuse et de la Meuse Aval, ce sont plus de 800 zones d'érosion des berges due au bétail qui ont été recensées lors des inventaires menés en 2011 et 2012, dont plus de 400 considérées comme prioritaires, sur un total de près de 7000 atteintes. Cette problématique n'a donc rien d'anecdotique.

L'accès du bétail au cours d'eau interdit, il est impératif pour l'éleveur d'installer un système d'abreuvement. Une aide financière est temporairement disponible pour les éleveurs professionnels, que la clôture soit obligatoire ou non. Elle concerne les clôtures permanentes et certains types d'abreuvoirs.

Depuis mars 2012, les Groupes d'Action Locale Saveurs et Patrimoine en Vrai Condroz, Pays des Condruces et Pays des Tiges et Chavées, officiant sur le territoire de 13 communes du Condroz, se sont associés en vue d'anticiper l'obligation de clôturer les cours d'eau en pâture. Ils ont mis en place une interface locale afin d'informer les éleveurs concernés et de les conseiller.

Sur base des inventaires des Contrats de rivière, des sites prioritaires ont été définis et les éleveurs concernés contactés pour leur proposer la réalisation des aménagements requis, pose de clôtures et installation d'abreuvoirs alternatifs.

Aux termes du projet, ce ne sont pas moins de 24 kilomètres de clôtures, 95 pompes de prairies actionnées par le bétail, 15 abreuvoirs bacs et 8 passerelles pour le bétail qui auront été installés en partenariat avec 26 éleveurs et 4 Contrats de rivière.



Aménagements Projets Coopération Berges (S. Vander Linden)

RUCHER PARTAGÉ

**Vous êtes apiculteur novice ou expérimenté ?
Vous êtes à la recherche d'un emplacement
pour installer vos ruches ?**

Fax : 083/670.340

E-mail : frere.leader@skynet.be

Adresse : GAL Pays des tiges et chavées

Rue de la Pichelotte, 9

5340 – Gesves

Ne chercher plus !

Dans le cadre du projet de coopération internationale pour la protection des abeilles, le Gal Pays des tiges et chavées met à disposition 3 emplacements aménagés pour accueillir des ruches, sur les communes d'Ohey (à l'entrée du bois d'Ohey), Gesves (au verger conservatoire de Surhuy) et Assesse (sur le site de la Maison Communale).

Des particuliers proposent également des terrains privés.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter Merry Frère – Chargée de mission « Abeilles et biodiversité ».

Tel : 083/670.347



ANNONCES

Permanences juridiques gratuites du CPAS, le jeudi 6 mars 2014

Permanence Juridique assurée par la maison de la justice de Namur. Pour rappel, les permanences ont lieu tous les 1er jeudis du mois à 15h30, au C.P.A.S. rue de la Pichelotte, 9 A, 5340 Gesves

- Ouvert à tous pour obtenir des renseignements
- Désignation d'un avocat pour les personnes ayant peu de moyens financiers

Pour tout renseignement complémentaire 083/670 320



André BERNARD
Président du CPAS

ALLOCATIONS DE CHAUFFAGE 2014
(LIVRAISONS ENTRE LE 01/01 ET LE 31/12/2014)

1- QUI Y A DROIT ?

1^{ère} catégorie : **Tout bénéficiaire de l'intervention majorée de l'assurance maladie invalidité** : les personnes/ménages ayant le statut BIM (ex VIPO) ou OMNIO, enfant handicapé avec A .F. majorée, chômeur de longue durée de + de 50 ans, bénéficiaire de la GRAPA ou RGPA, d'une allocation de remplacement de revenus pour personne handicapée, du RIS, ou d'une aide équivalente au RIS, **ET dont le revenu du ménage remplit les conditions de la catégorie 2 reprise ci-dessous.**

2^{ème} catégorie : **Les ménages à faible revenus** : le montant des revenus annuels bruts imposables du ménage doit être inférieur à 16 965.47 euros, majoré de 3 140.77 euros par personne à charge (personne ayant des revenus annuels nets inférieurs à 3 070 euros sans compter les allocations familiales, ni les pensions alimentaires pour enfants).

3^{ème} catégorie : **Les personnes surendettées qui bénéficient d'une médiation de dettes** ou d'un règlement collectif de dettes et qui sont reconnues par le CPAS dans l'incapacité de payer leur facture de chauffage.

2- TYPE DE CHAUFFAGE et CONDITIONS.

- gaz propane en vrac
- gasoil de chauffage en vrac ou à la pompe
- pétrole lampant en vrac ou à la pompe

Le seuil d'intervention a été supprimé, ce qui signifie que l'allocation est octroyée quel que soit le prix du combustible. Par ménage, pour le **gasoil de chauffage ou le gaz propane en vrac** une allocation de minimum **210 € pour 1500 litres** maximum est accordée (**en une ou plusieurs livraisons**).

Pour le **gasoil de chauffage et le pétrole lampant achetés à la**

pompe en petites quantités, il s'agit d'une **allocation forfaitaire de 210 euros** (un seul ticket à présenter), non cumulable.

Il faut impérativement introduire la demande d'allocation auprès du CPAS dans les 60 jours de la date de livraison !

3- DOCUMENTS A FOURNIR.

- **Copie de la facture ou du bon de livraison** mentionnant la date de livraison et l'adresse complète du demandeur (si immeuble à appartements, attestation du propriétaire, du gestionnaire, ou de l'administrateur du bâtiment du nombre de logements concernés par la facture)
- **Copie de la carte d'identité** du demandeur
- **Numéro du compte bancaire** pour le paiement
- **Preuves récentes de revenus de tous les membres du ménage** (dernier avertissement extrait de rôle, ainsi que fiche de paie ou de pension la plus récente, ou certificat le plus récent d'allocation sociale reçue, ou tout autre moyen de preuve récent du revenu familial)
- **Pour la catégorie 2**, si un des membres du ménage possède un ou plusieurs biens immobiliers, preuve du montant du revenu cadastral non indexé
- **Pour la catégorie 3**, copie de la décision d'admissibilité ou de l'attestation du médiateur

Les **Permanences au C.P.A.S de Gesves** sont assurées le lundi matin de 09 h à 12 h (rue de la Pichelotte 9a). Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Madame Ludivine CHEVALIER au 083/670.327.

Des informations peuvent également être obtenues au n° de téléphone gratuit du Fonds Chauffage : 0800/90.929 ou sur leur site web www.fondschauffage.be

COMMUNE – CPAS « *Eté Solidaire, je suis partenaire 2014* »

Nous recherchons des jeunes d'**au moins 15 ans** accomplis au premier jour de l'activité et **de moins de 22 ans**, pour 2 semaines en **juillet 2014**. (Sous réserve d'acceptation du projet)

Si tu es motivé(e), que tu as envie de travailler en équipe avec des jeunes de ton âge pour des travaux extérieurs liés à l'embellissement de la Commune et de ses différents services, n'hésite pas à envoyer **ton curriculum vitae + lettre**

de motivation avec toutes tes coordonnées jusqu'au 15 avril 2014.

Où ?

CPAS de Gesves
Ludivine Chevalier, assistante sociale
Rue de la Pichelotte, 9 à 5340 Gesves
083/670.327 (sauf mercredi) - ludivine.chevalier@publilink.be

AU SUJET DE LA GUERRE

Le mercredi 27 novembre, durant l'après-midi, les pensionnaires du Foyer Saint-Antoine ont reçu la visite des membres du Conseil communal des Enfants. Ces derniers étaient venus afin de partager une tranche de vie des personnes âgées car la thématique de la seconde guerre mondiale avait été choisie comme fil conducteur de l'échange. L'holocauste fut abordé suite au visionnage du film «Le garçon au pyjama rayé». Particulièrement dure, cette œuvre cinématographique a permis au public du jour de prendre conscience de toute la portée de cette tragédie humaine...

Les acteurs de la rencontre, âgés de 9 à 93 ans, ont pris beaucoup de plaisir lors de cette réunion. Les pensionnaires ont désiré expliquer tout le désarroi qu'un enfant pouvait ressentir en temps de guerre. Ils ont également tenu à souligner la chance que nous avons de vivre en paix et que cette dernière n'est jamais une cause acquise indéfiniment...

L'après-midi s'est terminée autour d'un goûter suivi d'une séance de bisous pour acter un « au revoir » mais surtout une promesse de se revoir pour poursuivre un échange intergénérationnel qui fut une véritable réussite : les personnes

âgées ont donné une véritable plus-value aux enfants grâce à leurs interventions tandis que les enfants ont apporté aux pensionnaires toute leur bienveillance et une écoute de grande qualité...

A ce propos, les quelques mots de conclusion d'une pensionnaire valent mieux qu'un long discours : « Merci d'être venus nous voir. C'est important que l'on puisse parler de tout cela aux petits... ».



TRAVAUX ET VOIRIES



Daniel CARPENTIER
Echevin du Patrimoine

GESVES info

CHÂTEAU DE GESVES – RÉNOVATION DES GENS DE CHEZ NOUS SOUCIEUX DE LA SAUVEGARDE DE LEUR PATRIMOINE



Ce vendredi 31 janvier, la rénovation du Château de Gesves, propriété de Monsieur le Baron Stanislas HOUTART, a pris fin avec la pose de son nouveau campanile. Pour être tout à fait complet, il s'agit d'un petit clocher en charpente, sur le faîte d'un bâtiment (vient du mot italien « campana » signifiant cloche).

Il était devenu urgent de sauver ce monument, son ancien campanile penchait sérieusement à cause de sa charpente qui se décomposait.

Développé à partir d'un donjon médiéval, le château de Gesves a été considérablement remodelé au cours du 19e siècle et ne conserve qu'une partie du gros œuvre primitif. Ensemble clôturé de murs et tours d'angle carrées partiellement baigné

par le Samson, ce château comprend un donjon massif à trois niveaux et à côté de celui-ci, une tour ronde du 17e siècle. Le logis est en L traditionnel, du 17e siècle également, avec tourelle carrée en son centre sur laquelle trône fièrement le campanile reconstruit à l'ancienne.

Cette impressionnante tour qui abrite un nouveau mécanisme horloger et les cloches a été posée en deux pièces de 6 et 8 mètres. L'étude, le montage à l'ancienne de la charpente ont été réalisés en atelier alors que la couverture en ardoise, fait

assez exceptionnel, a été réalisée au sol.

Ce sont les entreprises locales XL Toitures de Assesse et Macors de Hamois qui ont été chargées de réaliser cet ouvrage exceptionnel qui selon leurs dires « n'arrive qu'une fois dans une carrière ».

Propriétaire : M. le baron Stanislas HOUTART

Contact : Xavier Lahoussine - XL Toitures - 0475 98 80 22

A

ANNONCES

Reprise des cours de gym pour les aînés spécialement axés sur la prévention des chutes, tous les mardis, par un nouveau professeur.

A Gesves : de 9h30 à 10h30, au local bien-être de Gesves, situé derrière l'Administration communale



A Faulx-Les Tombes : de 11h à 12h
Prix : 6 €/séance (carte de passage : 50 €/10 séances)
Infos et renseignements : 0473/629.619
Les 2 premiers cours sont gratuits

Maison d'Accueil Communautaire pour nos aînés, le mardi 11 mars 2014, de 9 à 16 heures.


Le projet a démarré à Gesves au local des Todi Djon'nes, réaménagé par la commune à cet effet. La participation aux frais se monte à 13 € par journée, repas et matériel d'animation compris. L'asbl peut assurer le transport des personnes qui rencontrent des difficultés de déplacement.

Contact : Véronique CORNETTE, Coordinatrice CAIAC 083/ 656 336 ou 0477/08 58 18 veronique.cornette@gmail.com

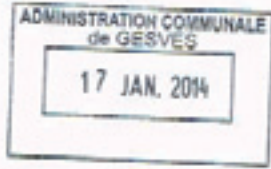
Prochaine rencontre : le mardi 25 mars 2014



AFFICHAGE LE LONG DES VOIRIES REGIONALES



Département du réseau
Namur et Luxembourg
Direction des Routes de Namur
Avenue. Gouverneur Bovesse, 37
5100 JAMBES
Tél : 081/32.09.11
Fax : 081/30.41.00
Votre contact : Herion Mariefrance
Tél : 081/32.09.96
mariefrance.herion@spw.wallonie.be



ADMINISTRATION COMMUNALE
De et à
5340 GESVES

5100 Jambes, le 14/01/2014

<u>Votre lettre du</u>	<u>Vos références</u>	<u>Nos références</u>	<u>Annexe(s)</u>
		AT9/DG/Affichage	

OBJET : Affichage temporaire le long des voiries régionales.

Messieurs les Bourgmestre et Echevins,

Par la présente, je vous informe que suite à une décision du gouvernement wallon, le placement d'affiches pour annoncer une manifestation le long des voiries régionales est formellement interdit et ce, indépendamment de l'objet qu'il puisse être sportif, culturel, associatif, ou autre.

Par conséquent, je vous saurais gré de bien vouloir relayer cette mesure auprès des demandeurs qui sollicitent ce genre d'autorisation auprès de votre administration afin que ceux-ci prennent l'habitude de différencier les voiries communales et régionales.

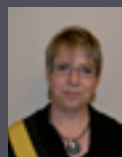
La Police Domaniales du SPW risque d'ailleurs d'intensifier ses contrôles dans le but d'appliquer au mieux la dite décision.

Veuillez agréer, Messieurs les Bourgmestre et Echevins, l'assurance de ma considération distinguée.

Ir Cl. Warnon
L'Ingénieur en Chef-Directeur
des Ponts et Chaussées.



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DES ROUTES ET DES BÂTIMENTS



Annick SANZOT
Echevine

TOURISME: GESVES QUITTE NAMUR POUR LA MAISON DU TOURISME CONDROZ-FAMENNE



Les communes de Gesves et d'Ohey ont décidé de mettre fin à leur partenariat avec la Maison du Tourisme du Pays de Namur au profit d'une nouvelle collaboration avec la Maison du Tourisme Condroz-Famenne, qui englobe les communes de Ciney, Hamois, Havelange et Somme-Leuze.

Cette décision résulte de la volonté des autorités communales d'évaluer les perspectives des deux entités en matière de développement touristique et de trouver, à l'aube de la saison 2014, le partenaire ad hoc pour initier et concrétiser de nouveaux projets, mieux adaptés à l'échelle et à l'offre de leur territoire. Gesves et Ohey revendiquent fièrement leur caractère « rural condrusien » et c'est tout naturellement que les représentants des deux communes ont choisi de se tourner vers leurs partenaires du Condroz.

Ce nouveau partenariat a été officialisé lors d'une Assemblée générale extraordinaire de la Maison du Tourisme Condroz-Famenne qui s'est tenue le jeudi 23 janvier dernier dans les locaux de l'Hôtel de ville de Ciney. La commune de Gesves y était notamment représentée par l'échevine du Tourisme,

Annick Sanzot et le président du CPAS, André Bernard.

Pour toute information complémentaire :

**Service Culture & Tourisme de
l'administration communale de Gesves**
Chaussée de Gramptinne, 112
083/670.214 – renaud.etienne@publilink.be

Maison du Tourisme Condroz-Famenne
Rue de l'Église, 4 – 5377 Heure
086/401.922 – info@valleesdessaveurs.be



MODIFICATIONS IMPORTANTES À LA BIBLIOTHEQUE COMMUNALE

Suite à l'arrêté royal du 13 décembre 2012 relatif à la rémunération pour prêt public des auteurs ;
Suite à la nécessité de facturer à l'utilisateur un montant en rapport avec les dépenses que doit effectuer la Commune pour mettre ses services à disposition de l'utilisateur ;
Suite à la décision du Collège communal, du Conseil communal et de la Tutelle ;

Nous vous informons que le prêt des livres sera payant à partir du 1er mars 2014 :

Article 2.

- 0,15 € pour le prêt d'un livre en section Jeunesse et ce, pour une période de 4 semaines.
- 0,45 € pour le prêt d'un livre en section Adultes et ce, pour une période de 4 semaines.
- 0,35 € pour le prêt des best-sellers adultes et ce, pour une période d'1 semaine.
- amendes de retard : 0,05€ par document et par jour de retard + 0,50€ par envoi de rappel
- consultation internet : gratuit
- la gratuité du prêt de livre est accordée pour les activités scolaires ou pédagogiques, pour les personnes émargeant au CPAS ou en réinsertion sur présentation

du document adéquat, ainsi que pour la consultation des livres à la bibliothèque.

- en cas de perte, soit l'achat s'effectue par la personne concernée, soit le prix d'achat est dû par l'emprunteur.

Article 3.

Suivant l'article 62 de ladite loi du 30 juin 1994, il est dû pour rémunération pour prêt public :

- 1,00 € par an et par personne majeure
- 0,50 € par an et par personne mineure



Regifo

Edition

Notre société édite depuis plus de 30 ans
en partenariat avec les Administrations communales :

- des bulletins communaux
- des brochures d'accueil pour les communes, les hôpitaux...
- des brochures touristiques
- des brochures de l'enseignement
- des plans de communes, de zones touristiques
- ou toutes autres brochures à vocation communale

Vous souhaitez annoncer dans la brochure de votre commune,
vous désirez un renseignement sur nos services ?

Contactez-nous, nous sommes à votre écoute :
via Tél. 071/74.01.37 ou via mail : info@regifo.be



- www.regifo.be -



Aménagement extérieur - Gros oeuvre
Assainissement - Menuiserie - Couverture
Isolation - Cloison - Carrelage - Sanitaire
Outils - Quincaillerie

Rue de la Fagne 32 - 5330 ASSESSE
Tél 083 65 50 94 Fax 083 65 64 04



Mariage - Repas de société
Organisation d'événement gastronomique
Chez vous ou dans la salle de votre choix

Rue de Wagnée, 6A - 5334 Florée-Assesse
Tél./Fax: 083 69 02 63 - Gsm: 0475 442 993
info@traiteurtasiaux.be - www.traiteurtasiaux.be



Ce bulletin est réalisé par :
sprl REGIFO Editions
rue St-Roch 59 - Fosses-la-Ville

Nous remercions les annonceurs
pour leur collaboration à la
parution de ce bimestriel. Nous
nous excusons auprès de ceux
qui n'auraient pas été contactés.
Vous souhaitez paraître dans le
prochain numéro ?

Contactez-nous au
071/74.01.37 Fax
071/71.15.76

www.regifo.be

Votre délégué en communication,
Monsieur Eric Vansteenwinckel
Gsm 0498/538 848
se fera un plaisir de vous rencontrer.
e-mail : info@regifo.be

Pompes funèbres

LUC PTERSON



Organisation complète de funérailles.
Deux funerariums à votre disposition.

Rue Frère Orban, 3
5300 Andenne
0477/84 48 50

Place Roi Baudouin, 101
5350 Ohey
085/61 14 24

Dans le cadre de la plaine de vacances communale organisée du **1 au 25 juillet 2014**, la commune **recrute des animateurs de 16 ans au moins** pour constituer ses équipes. La plaine de vacances rassemble quelque 230 enfants de 2,5 à 15 ans par semaine, répartis en 7 groupes d'âge.

L'équipe d'animation encadre les activités dans le cadre d'un projet thématisé nécessitant, notamment 3 journées de préparation collective et des réunions journalières après les activités avec le coordinateur de la plaine.

La dynamique conviviale entre animateurs est également organisée.

Le formulaire de candidature est disponible auprès de la Coordination ATL (à l'administration communale) et sur le site www.gesves.be.

Le calendrier des préparations y est précisé.

Une priorité est donnée, dans l'ordre, aux :

- animateurs brevetés au sens du Décret (www.centres-de-vacances.be)
- animateurs en formation soutenue par la commune
- animateurs ayant déjà animé à Gesves avec évaluation positive
- animateurs expérimentés
- animateurs motivés

Nous vous offrons un contrat de moins de 25 jours « Moniteur » (≠ contrat étudiant) avec des indemnités hebdomadaires (5 jours) de :

- 200 € pour l'animateur qualifié
- 137,50 € pour l'animateur non qualifié
- 25 € supplémentaires à l'animateur responsable de groupe
- 7,50 € supplémentaires par année d'ancienneté à Gesves

La commune encourage financièrement la formation d'animateur

La commune de Gesves soutient l'engagement de ses animateurs dans un processus de formation d'animateur en centre de vacances menant au **brevet agréé par la Communauté française en remboursant 100,00 €/an** du coût de la formation.

Cette formation, est source d'outils d'animation et d'acquisition de compétences... à utiliser au sein de la plaine de vacances communale de Gesves.

L'expérience à vivre au sein de cette formation et au cœur de la plaine de vacances avec les enfants permet de



développer autonomie et travail en équipe, responsabilité et esprit d'initiative, citoyenneté et engagement personnel... autant de qualités bien utiles dans la (future) vie professionnelle.

Intéressé-e ? Tu as 16 au moins ?

Envoie ta **lettre de motivation** adressée à Eddy Bodart, Echevin responsable de la Plaine de vacances.

Ce courrier doit être accompagné :

- d'une copie de la candidature comme animateur à la plaine 2014
- d'une copie de l'inscription à une formation d'animateurs organisée par un organisme habilité précisant les coordonnées de l'organisme et les dates de formation.
- d'une copie de la facture éditée pour la participation à la cette formation

Informations complémentaires :

Olivier Geerkens – Coordinateur de la Plaine
olivier@coala.be – 0476 968 430

Infos aux familles

Pour les enfants, les inscriptions débuteront le samedi 10 mai 2014, à la Maison de l'Entité (Faulx-LesTombes), dès 8h (A partir de 11h pour les non gesvois).



Les conditions d'admission sont les suivantes :

- L'âge minimum requis au 1er juillet 2014 est de **18 ans accomplis**
- La priorité sera donnée aux étudiants qui n'ont jamais travaillé au Domaine Provincial
- La priorité sera donnée aux enfants des agents provinciaux
- L'engagement est d'un mois
- Le choix du mois d'engagement est fixé par le Domaine
- Le formulaire d'inscription doit être renvoyé impérativement au Domaine Provincial de Chevetogne, rue de Pirchamps 1 à 5590 Chevetogne, pour le **15 mars 2014**

FORMULAIRE DE CANDIDATURE – ETUDIANT 2014-02-03

A compléter en caractère d'imprimerie

Domaine Provincial de Chevetogne – Château, 1 – 5590
CHEVETOGNE

Nom :

Prénom :

Adresse complète : rue

..... n°

CP Ville

Date de naissance :/...../.....

Téléphone (où vous êtes joignable facilement) :

...../.....

Adresse e-mail :

Numéro de compte bancaire :

.....-.....-.....

Numéro de registre national :

.....-.....-.....

Etes-vous titulaire d'un permis de conduire ? OUI – NON

Etes-vous en possession d'un brevet de 1ers soins ou autre dans ce domaine ? OUI – NON

Savez-vous nager ? OUI – NON

Etudes en cours : Enseignement sec. – supérieur non-univ. - sup. universitaire

Section :

Période de travail souhaitée : JUILLET – AOÛT – PAS D'IMPORTANCE

Avez-vous déjà travaillé en tant qu'étudiant au Domaine provincial ? OUI – NON

Etes-vous disposé (e) à effectuer des travaux de nettoyage, vaisselle, sanitaires ? OUI – NON

Votre père ou votre mère travaille-t-il (elle) dans un service provincial ? OUI – NON

Si oui, précisez :

NOM : Prénom :

Service :

PRINCIPES IMPORTANTS POUR L'ENGAGEMENT D'ETUDIANTS

1. La direction se réserve le droit d'affecter l'étudiant à une autre période de travail que celle souhaitée suivant les possibilités et nécessités du service.
2. Lorsque l'étudiant ne peut réaliser ses prestations selon l'horaire qui lui est assigné et durant la période fixée, il ne lui est pas proposé d'autre période de travail en remplacement. Les horaires de travail s'étendent entre 8h et 20 h (tout dépend de l'activité qui vous est attribuée). Au vu du nombre de jobistes engagés chaque saison, il ne nous est pas possible d'adapter les horaires à chacun. Si vous désirez postuler chez nous, merci de vous assurer d'être disponible le mois complet.
3. L'étudiant ne choisit pas l'activité à laquelle il est affecté.
4. L'âge minimum requis au 01/07/2014 est de 18 ans accomplis.
5. Le présent formulaire doit être renvoyé impérativement au Domaine Provincial de Chevetogne pour le 15/03/2014 (sauf poste de secours et maître – nageur).
6. Les étudiants sont engagés pour un mois complet, juillet ou août. Un seul poste est « à cheval » sur les deux mois.
7. L'étudiant s'engage à avertir le Domaine (083/68.72.11) s'il a trouvé un autre job après son inscription. Une fois désigné par le Collège provincial, l'étudiant s'engage à accepter le travail qui lui est proposé.
8. La priorité sera donnée aux étudiants qui n'ont jamais travaillé au Domaine. Si après répartition des tâches, des postes restaient à attribuer, appel sera fait à des étudiants des années précédentes.



Nouvelle saison « JE COURS POUR MA FORME »

Je cours pour ma forme est un programme d'initiation à la course à pied. Hommes, femmes, jeunes, adultes ou seniors : tout le monde est le bienvenu ! Pas besoin d'être sportif! Pas besoin de savoir courir! La formation débute du niveau zéro!

Le mardi 01/04/2014 à 19h pour le 0-5 km Le jeudi 03/04/2014 à 19 pour le 5-10 km

Plus d'infos ? www.gesves.be Réservations: justine.hayen@publilink.be

LES NAISSANCES

Maxime BALTHAZART, né le 20/10/2013, fils de Christophe et de Joanna PEETERS (Haltinne)
 Oscar MALET, né le 26/10/2013, fils de Pierre et de Amélie GOSSET (Gesves)
 Manon VAN DYCK, née le 27/10/2013, fille de Bob et de Marie WILLOCK (Sorée)
 Ambre DEBAUCHERON, née le 05/11/2013, fille de Cindy DEBAUCHERON (Sorée)
 Clément BULONN né le 10/11/2013, fils de Jean-Christophe et de Ingrid JOMOUTON (Faulx-les-Tombes)
 Lily COURET, née le 17/11/2013, fille de Brice et

de Sylvie COPINE (Mozet)
 Agnès DECLAIRFAIT, née le 21/11/2013, fille de Antoine et de Marie De CANNIERE (Gesves)
 Martin DEVIN, né le 25/11/2013, fils de Frédéric et de Sophie PEROGLIO-CARUS (Gesves)
 Ben DUBOIS, né le 04/12/2013, fils de Olivier et de Julie PESSER (Haltinne)
 Irina FRANKIN, née le 10/12/2013, fille de Sacha et de Mylène CUROTTO (Sorée)
 Soline WARNY, née le 23/12/2013, fille de Axel et de Anne-Sophie JACOBS (Mozet)
 Florine LEBRUN, née le 30/12/2013, fille de

Michaël et de Stéphanie MARCHESE (Faulx-les-Tombes)
 Elsa HERMANS, née le 21/12/2013, fille de Sébastien et de Roxane DEGEMBE (Haltinne)
 Hector PAULUS, né le 30/12/2013, fils de Maxime et de Laure GRASSERE (Gesves)
 Naïm LECOQ, né le 01/01/2014, fils de Kim et de Laura LEONE (Haltinne)
 NOEL Esther, née le 26/12/2013, fille de Nicolas et de Elli BONGARTZ (Haltinne)

LES MARIAGES

Gilles TOUSSAINT et Mélissa GEMINE (Faulx-les-Tombes), le 07/12/2013
 Sébastien FURNEMONT et Mary MATHIEU (Gesves), le 16/12/2013

Michael MARTIN et Kim ANDRE (Haltinne), le 21/12/2013
 Dimitri MAHAUX et Alizée PEETERS (Haltinne), le 11/01/2014

LES DECES

Madeleine BEAUJEANT, le 15/08/2013, 94 ans, veuve de Léon Kesch (Faulx-les-Tombes)
 Joséphine GOYVAERTS, le 16/08/2013, 94 ans, veuve de Josué Albert Loran (Gesves)
 Andrée SIMON, le 26/08/2013, 92 ans, veuve de Raymond Cassart (Mozet)
 Jeannine HUET, le 03/09/2013, 69 ans (Gesves)
 Jean HONTOIR, le 05/09/2013, 61 ans (Mozet)
 Maurice MICHAUX, le 16/09/2013, 73 ans, époux de Annie Vanderscheuren (Gesves)
 Michel DIEZ, le 23/09/2013, 76 ans, veuf de Agnès Poulin (Sorée)
 ABDOURAMANE Léon, le 03/10/2013, 87 ans, époux de Gilberte Geubels (Haltinne)
 Maria PIERARD, le 86 ans, veuve de Franz Biarmont (Haltinne)
 Octave RENARD, le 10/10/2013, 88 ans, veuf de Madeleine MICHAUX (Haltinne)
 Henri DAMOISEAU, le 13/10/2014, 78 ans, veuf de Jeannine Swinnen (Sorée)
 Denis VANHOVEN, le 13/10/2013, 46 ans, époux

de Anne Bruyneel (Gesves)
 Ghislain DAHIN, le 14/10/2013, 83 ans, veuf de Léontine Fransquin (Mozet)
 Maria PAQUET, le 01/10/2013, 77 ans, veuve de Willy Dohet (Gesves)
 Maria LENOBLE, le 22/10/2013, 92 ans, veuve de Fernand Dohet (Gesves)
 David RAISON, le 20/10/2013, 20 ans, célibataire (Gesves)
 Michel CULLUS, le 24/10/2013, 78 ans, époux de Jeannine Demarez (Mozet)
 Félicien CHARLIER, le 15/11/2013, 83 ans, veuf de Marcelle Gratien (Mozet)
 Louis VANELDEREN, le 21/11/2013, 79 ans, époux de Jeannine Resch (Faulx-les-Tombes)
 Robert GREGOIRE, le 22/11/2013, 85 ans, époux de Anny Dekonnick (Ciney)
 Janine MICHAUX, le 03/12/2013, 86 ans, veuve de Henri Javaux (Mozet)
 Raymonde PIRLOT, le 12/12/2013, 90 ans, veuve de Louis Roiseux (Haltinne)

Céline PITANCE, le 03/12/2013, 99 ans, veuve de Armand Bois d'Enghien (Gesves)
 André CLOBERT, le 26/12/2013, 71 ans, époux de Clotilde Malherbe (Sorée)
 Oscar KERNYCHNY, le 26/12/2013, 2 ans, célibataire (Namur)
 Michel DUQUY-NICOUD, le 29/12/2013, 71 ans (Ham-sur-Heure)
 Marta RUMATOWSKA, le 27/12/2013, 27 ans, célibataire (Faulx-les-Tombes)
 Julie BRAIBANT, le 05/01/2014, 86 ans, célibataire (Gesves)
 Jules BALTHAZART, le 09/01/2014, 73 ans, époux de Francine Materne (Faulx-les-Tombes)
 Monique LAMBRECHT, le 10/01/2014, 82 ans, veuve de René KLEIN (Gesves)
 Ernest MARION, le 15/01/2014, 63 ans (Gesves)
 René DEBOIS, le 17/01/2014, 74 ans, époux de Bernadette Reynders (Sorée)
 Nathalie TONGLET, le 21/01/2014, 27 ans, célibataire (Gesves)

NOUS NE LES OUBLIERONS PAS

Ces dernières semaines nous avons été amenés à accompagner à leur dernière demeure trois personnes connues et reconnues chacune dans leur section de notre commune.

Ce fut d'abord, le 26 décembre dernier, avec le décès à l'âge de 71 ans de Monsieur André CLOBERT de Sorée dont il fut Echevin avant fusion des communes du 20 février 1971 au 31 décembre 2006. La politique ne fut pas son unique passion si l'on sait qu'il fut impliqué dans le Football, la Paroisse et l'Ecole, entre autres.

A Sorée également, ce fut notre ami René DEBOIS (à presque 74 ans) qui nous quitta le 17 janvier 2014. René était Président en poste du Football du RFC Sorée depuis 2004.

Et, plus près de nous, nous avons perdu à près de 74 ans, un passionné de Fanfare et de pièces de Théâtre en Wallon. Jules BALTHAZART, pour le citer, n'a jamais compté son temps passé au service d'autres associations que sont le Football, la Chorale paroissiale, tantôt acteur, musicien, secrétaire de la Fanfare, régisseur, metteur en scène. Jules toucha même un peu à la politique ! On peut dire qu'il a quitté la Route de l'Union par la grande porte avec la reconnaissance de tous ceux qui ont eu la chance un jour de croiser son chemin.

Que leurs familles respectives trouvent ici l'expression de la gratitude et des plus sincères condoléances des gesvois.

MÉMOIRE 1914-18

Peu d'entre nous le savent mais, à Namèche, non loin de la gare, sur la Commune d'Andenne, le 23 novembre 1916, un jeudi, 141 falsitombiens, 121 haltinois et 665 mozetois, tous des hommes, soit 327 ouvriers ont été déportés en Allemagne vers les camps de travail !

FEVRIER 2014

8 février de 14h à 17h



Construction de nichoirs à oiseaux (max 10 enfants entre 7 et 12 ans)

Où ? Rue de la Pichelotte – Gesves

Prix : Gratuit - sur inscription

Contact : 083/670.308 – coralie.ghilain@publilink.be

15 février dès 19h30

Souper africain

Où ? Salle Communale - Chaussée de Gramptinne, 112 - Gesves



Prix : 21 €

Réservation : 061/58.17.91 andre-bernard@hotmail.com

18 février à 19h30



Conférence sur les modes de travail du sol conventionné ou biologique ?

Où ? : salle de la Pichelotte, rue de la Pichelotte 9 – Gesves

Prix : Gratuit

Contact: 083/677.437 – 083/677.224

MARS 2014



Brin d'Alice

03-07 mars de 9h à 16h

Stage Brin d'Alice

Nature, végétaux

Où? Drève Firmin Carpentier, 10 -

Faulx-les Tombes

Prix : 90 €/enfant

Contact : 0492/78.21.35 - <http://brindalice.wikeo.net>

03-07 mars de 9h à 16h

Stage Gesves EXTRA - Carnaval

Où? Accueil centralisé - Ry Del Vau, 5 - Gesves

Prix : 60€/enfant

Contact : 0491/36.05.78 - info@gesvesextra.be



08 mars dès 12h30

Diner de Printemps (Club des Séniors)

Où? Maison de l'Entité - Rue de la Goyette, 16 - Faulx-les Tombes

Prix : 35€ membres - 37€ non-membres

Contact : 081/570.203 - 081/570.869 - 081/570.538

15 mars à 19h30

« Mieux connaître les amphibiens de nos régions »

Où? La Pichelotte, rue de la Pichelotte, 9 - Gesves

Prix : Gratuit

Contact : 083/670.308 - coralie.ghilain@publilink.be



19 février



A la découverte des oiseaux qui passent l'hiver chez nous

(max 20 enfants entre 5 et 12 ans)

Où ? Rue de la Pichelotte – Gesves

Prix : Gratuit - sur inscription

Contact : 083/670.308 – coralie.ghilain@publilink.be

26 février à 18h30

Comment créer un

hébergement touristique ?

Où ? Gal

rue de la Pichelotte 9 – Gesves

Prix : Gratuit - sur inscription

Contact : 083/670.347 – dubois.leader@skynet.be



16 mars de 10h à 15h



Bourse aux vêtements, jouets et articles de puériculture

Où? Ecole la Croisette - Rue de la Croisette, 17 - Sorée

Prix : emplacement int. 5€ - sous chapiteau 4€

Info et réservation : 0475/71.24.65

16 mars à 12h30

Diner africain - Moambe

Où? Maison de l'Entité

Rue de la Goyette, 16

Faulx-les Tombes

Prix : Adulte : 30€

Enfant : 15€

Contact : 081/570.413 - 0475/918.549



18 mars à 19h30

Conférence : Modes de conservation des fruits et légumes

Où? La Pichelotte

Rue de la Pichelotte, 9 - Gesves

Prix : Gratuit pour les gesvois - 5€/an pour les non-gesvois

Contact : 083/677.437 - 083/677.224



18 mars à 19h30



Expliquer le ramassage des batraciens afin de les aider dans leur migration

Où? Ecole de l'Envol - Rue des Ecoles, 2 - Faulx-les Tombes

Prix : Gratuit

Contact : 083/670.308 - coralie.ghilain@publilink.be

19 mars à 20h



Conférence sur les mares naturelles

Où? La Pichelotte, rue de la Pichelotte, 9 - Gesves

Prix : Gratuit

Contact : 083/670.308 - coralie.ghilain@publilink.be

19 mars de 14h à 17h



Réalisation « nature » en origami (enfants entre 5 et 12 ans)

Où? La Pichelotte, rue de la Pichelotte, 9 - Gesves

Prix : Gratuit (inscription - maximum 10 enfants)

Contact : 083/670.308 - coralie.ghilain@publilink.be

30 mars à 10h

Balade dominicale du S.I. de Gesves

Où? Complexe sportif de Maillen - Rue de Crupet, 45

Prix : Gratuit

Contact : 081/570.20

Attention : départ à 10 h ! suivi d'un repas sur réservation.

AVRIL 2014

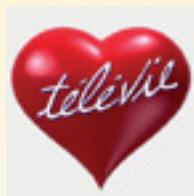
06 avril de 07h à 18h

Brocante Télévie

Où? Rue de Sierpont - Gesves

Prix : 6 €/emplacement

Contact : 0473/504.981 - 0474/438.661



15 avril à 19h30

Conférence : Nichoirs et abris pour insectes et petits oiseaux

Où? La Pichelotte, rue de la Pichelotte, 9 - Gesves

Prix : Gratuit pour les gesvois - 5€ pour les non-gesvois

Contact : 083/677.437 - 083/677.224



07-11 avril de 9h à 16h

Stage Gesves EXTRA - Pâques

Où? Accueil centralisé - Ry Del Vau, 5 - Gesves

Prix : 60€/enfant

Contact : 0491/36.05.78 - info@gesvesextra.be



26 avril entre 9h30 et 12h

Balade découverte au Bois didactique de Gesves

Où? Bois didactique de Gesves

Prix : Gratuit (Maximum 20 personnes)

Réservation : 083/670.308 - coralie.ghilain@publilink.be

14 au 18 avril de 9h à 16h

Stage Gesves EXTRA - Pâques

Où? Accueil centralisé - Ry Del Vau, 5 - Gesves

Prix : 60€/enfant

Contact : 0491/36.05.78 - info@gesvesextra.be



LA GUILDE DES GESVOIS ENTREPRENANTS MET SES MEMBRES À L'HONNEUR.



La direction de l'entreprise représentée par le gesvois Pierre-Manuel Trignon et la Guilde vous invitent pour une soirée exceptionnelle chez : TNPS.

Le jeudi 27 mars 2014

Adresse : Rue des Pieds d'Alouette 34 à 5100 Naninne

Au programme :

19h Accueil

19h30 présentation dynamique de la société TNPS

20h15 apéritif et walking diner avec embauche temporaire des

participants qui seront invités à s'essayer activement à certaines activités de la société.

Et tout aussi exceptionnel : initiation à l'utilisation d'un Segway

Participation aux frais : membres 30€ non-membres 35€

Inscriptions via www.guildegsvoisentreprenants.be

Au plaisir de vous y rencontrer





point S

CENTRE AUTO

Magasin - Pièces - Accessoires

Rue de Brionsart 15 - 5340 GESVES

083/677 972

0477/89 28 85

CENTRE AUTO

- Pneus + Géométrie
- Entretien
- Freins
- Amortisseurs
- Échappements
- Batteries
- Airco



NOUVEAU

Département agricole :
Pneus,
montages et dépannages



Entreprise

- Chauffage
- Sanitaire
- Electricité
- Climatisation

- Installation
- Entretien
- Dépannage

Chée de Gramptinne 154
5340 GESVES

GSM 0472 73 59 83

entreprisejulienmichaux@skynet.be



Léonet Johan

DecoStyles

Peinture - Décoration

Gesves - Ohey

0479/82.50.49

081/41.23.12

Peinture intérieur et extérieur
Peinture décorative
Revêtement sol et mur
Pose et entretien de parquet

Devis gratuit

leonetjohan@live.be

FLORILADY

Loisirs créatifs et hobby floral

Powertex - Fimo - Artemio



décopatch



Chaussée de Gramptinne, 114 (Place Communale)
5340 Gesves - Tél./Fax : 083 67 76 33

WWW.FLORILADY.BE



Ouvert du mardi au samedi de 9h00 à 18h30 - Dimanche de 9h00 à 12h30 - Fermé le lundi

COMPERE Jessica

Comptable fiscaliste

0496/75.01.73

Fax: 083/677.972



IPCF n°30216510

Un service de proximité pour les indépendants et petites sociétés.

Rue de Brionsart 15
5340 GESVES

jessica-compere@skynet.be
TVA 0533.848.012



BOULANGERIE PATISSERIE



TEA-ROOM



SPECIALITE: BAISERS DE GESVES

Tél:
083/677 206



145, chaussée de Gramptinne
en face de la Poste de Gesves

Naisse Vincent - Mouthuy Sandrine Infirmiers

- Soins infirmiers à domicile
- toilettes
- pansements
- injections
- soins palliatifs, ...

Agréés toutes mutuelles
A votre service, à votre écoute 7j/7



Drève des Arches, 3
5340 Faulx-les-Tombes

081 30 36 16
0476 78 94 53

**IMMO
KREMAN**
S.P.R.L.
GESTION ET
TRANSACTIONS
IMMOBILIERES

C'est plus de 205 VENTES, 480 LOCATIONS.
Estimation réaliste, gratuite et sans engagement
de votre maison, appartement ou terrain.

Grégory TOUSSAINT

Expert immobilier agréé IPI 504 433

Depuis bientôt 10 ANS, un gesvois
est à votre service avec efficacité,
transparence et en toute confiance.



SYNDIC GT IMMO

www.syndicgtimmo.be

C'est plus de 60 COPROPRIETES, soit
près de 1.500 logements gérés en tant
que SYNDIC D'IMMEUBLES.

081/46 06 24 - 0495/66 68 60

Chaussée de Liège 34 à 5100 - Jambes

www.kreman.be

www.syndicgtimmo.be

Maucourant M. MENUISIER - EBENISTE

FABRICATION SUR MESURE - ESCALIERS - PORTES - CUISINES - PLACARDS ET DRESSINGS - POSE DE
PARQUETS CHASSIS BOIS-ANCIENS, PVC ET ALU

www.menuiserie-maucourant.be

**40, Rue du Chaurdis
5340 Gesves**

**083 68.91.88
0477 39.44.92**

OHEY - Rue de Huy, 168 b

Tél : 085/23 28 51



Mr. Bricolage
On peut compter sur lui.

Le lundi de 13h30 à 18h30

Du mardi au samedi de 8h45 à
12h30 et de 13h30 à 18h30

Le dimanche de 9h00 à 12h30



CUMULEZ GRATUITEMENT
JUSQU'À **5%** EN BONS D'ACHAT



PROFITEZ DIRECTEMENT
DE **10%** DE RÉDUCTION

CHOISISSEZ LA CARTE QUI S'ADAPTE LE MIEUX A VOS PROJETS

- Travaux de maçonnerie
- Transformation de bâtiment
- Annexe
- Terrassement
- Egouttage
- Aménagement extérieur

**Excellence
Construc**

Entreprise de construction & de rénovation



Vanden Herreweghe Christophe - Route de Jausse, 17 - 5340 Faulx-les-Tombes

Gsm : 0475 / 86 01 53



Aux Jardins d'Olivier

Vous aide à aménager votre jardin

Accompagnement et conseils dans l'aménagement de votre jardin
Plans et Réalisation - Entretien de votre jardin

0479/601.852

auxjardinsdolivier@gmail.com - www.auxjardinsdolivier.be